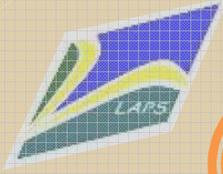


Le Journal de L'APS



Numéro 12

OCTOBRE — DECEMBRE 2017



Infos municipales

SECRETARIAT DE MAIRIE

Contact: Valérie DUFAYET

Tél: 04.73.69.02.69

Fax:04.73.69.24.23

communelaps@orange.fr

Horaire d'ouverture au public

Mardi: 16H à 19H

Mercredi: 10H à 12H et 16H à 19H

Vendredi : 10H à 12H

PERMANENCE DES ELUS

Mercredi: 17H à 19H00

Samedi: 10H à 12H00

(possibilité de rendez-vous)

ECOLE PRIMAIRE:

Directrice: Mme VINDIOLLET

Tél: 04.73.69.24.31

GARDERIE PERISCOLAIRE:

Contact: Véronique BAUMARD

Tél: 04.73.77.96.65

Horaires: 7H30 à 8H35

15H45 à 18H00

Mercredi : 7H30 à 8H35

11H45 à 12H30

RESTAURANT SCOLAIRE:

Contact: Pascale VOISSET

Tél: 04.73.77.96.65

Inscription: à la semaine.

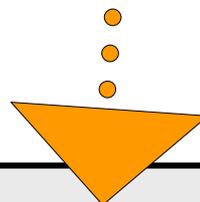
Mettre les tickets dans la boîte aux

lettres sous le préau, avant

le vendredi soir.

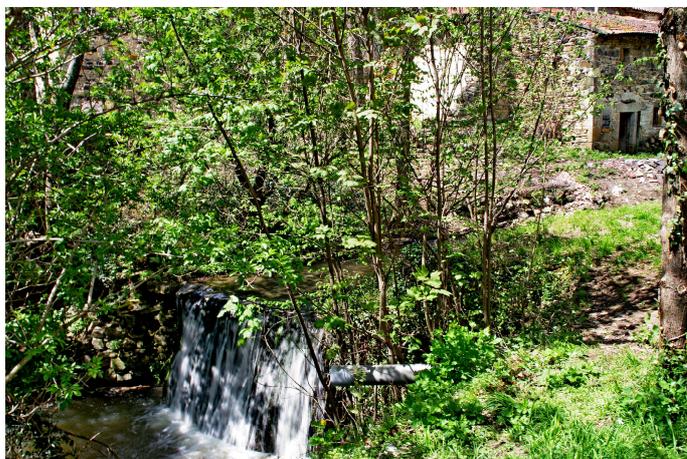
BIBLIOTHEQUE:

Samedi : 10H30 à 12H



Dans ce numéro

- Infos municipales et édito..... 2/3
- Côté Mairie 4/5
- Côté Ecole.....6
- Côté Associations 6/9
- Côté Jardin 10
- Infos..... 11
- Autrefois..... 12/13



BULLETIN DISPONIBLE sur
<http://www.allier-comte-communaute.fr/>

DEPOT LEGAL

Date : Novembre 2014

Rédaction, Mise en page : Commission Communication

Photographies : Commission Communication ,

Myreille Bujette « la Montagne »

Publication gratuite

Tirages à 112 exemplaires - IPNS

Distribution : Commission Communication

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Après cette période estivale, la vie municipale reprend ses droits.

Le premier temps fort a été celui de la rentrée des classes. Nos enfants ont pris possession de leurs nouveaux locaux, ce qui marque la fin d'un chantier de grande envergure représentant un lourd investissement pour notre commune.

Je tiens à déplorer qu'une aide parlementaire promise à hauteur de 50.000€, transformée par la suite en aide ministérielle pour le même montant, ne nous soit toujours pas parvenue et à priori n'aboutira jamais. Nos politiques font peu de cas du proverbe : « chose promise, chose due ».

Ce chantier a mobilisé une grande partie du temps de vos élus et en particulier, Michel Gatignol, adjoint en charge du dossier. Je tiens aussi à remercier tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement du déménagement de l'ancienne école.

Pour en finir avec l'école, vous avez pu constater que la municipalité avait choisi de conserver la semaine de 4 jours 1/2, n'utilisant pas ainsi la possibilité laissée aux communes de revenir à la semaine de 4 jours. En effet, eu égard à la parution tardive du Décret (fin juin), de l'absence de réelle évaluation de la réforme et en concertation avec la commune de Vic le Comte où nos plus petits sont scolarisés, il a été décidé de remettre à la rentrée prochaine, le choix d'un éventuel changement.

Je ne saurais terminer cet édito sans avoir une pensée pour André Chassaing, dit « Dédé » qui nous a quittés le 22 septembre à l'âge de 75 ans. Son implication pour notre commune était exemplaire, que ce soit au sein du comité des fêtes dont il fut le président, du comité paroissial ou lors de la réfection de la chapelle de Benaud. Avec sa disparition, une « mémoire du village » s'en est allée.

Votre maire,
Philippe CHOUVY.



AU FIL DU CONSEIL 30 JUIN 2017

Délibérations

DESIGNATION DE TROIS DELEGUES ET TROIS SUPPLEANTS POUR COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017

Messieurs CHOUVY Philippe, GATIGNOL Michel, BAYOL Jean-Pierre ont été proclamés élus délégués titulaires

Messieurs CHASSAING Christophe, CHAMPION Olivier, Madame TOGNETTI Alexandra ont été proclamés élus délégués suppléants

AU FIL DU CONSEIL 22 AOUT 2017

Délibérations

- Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour la mise à disposition de personnels par Mond'Arverne Communauté pour les TAP ;
- Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour le groupement de commande de papier pour la Mairie et l'école;
- Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'adhésion au service de retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;
- Désignations délégué titulaire : Michel GATIGNOL et délégué suppléant : Olivier CHAMPION au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;

Questions diverses évoquées

Ont été évoqués :

- Accompagnatrice dans les transports scolaires LAPS ↔ VIC LE COMTE ;
- Suppression par le nouveau gouvernement des emplois CAE-CUI ;
- Suppression par le nouveau gouvernement de la Taxe d'Habitation ;
- Proposition de mise en place d'une « Mutuelle de Village » par PRECOCIA ;
- Trous dans la chaussée au bas de la Rue de la Côte ;
- Déménagement de l'école ;
- Inauguration de la nouvelle école ;
 - Terrains vers le cimetière ;
 - Démission de M. GATIGNOL de la commission thématique Economie de Mond'Arverne ;
 - Division parcelle particuliers Rue de la Goutelle ;
 - Parking école : pose de panneaux, sens de circulation, interdiction de stationnement hors emplacements prévus à cet effet ;
 - Prévoir de faire poser les coussins berlinois ;
 - Porte de l'église très abîmée ;



- Etat préoccupant de la voûte au-dessus du « sarcophage » ;
- Utilisation portail Route de Vic-le-Comte pour accès des véhicules dans la cour de l'école ;
- Arrosage des arbres réalisé par un élu ;
- Nettoyage des parterres près de l'école pour la rentrée ;
- Crépis des façades de l'école qui ne seront pas réceptionnés tel qu'ils sont faits ;
- Guêpes dans boîte à livres.

67 MILLIONS... ET VOUS ET VOUS ET VOUS...

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes:

- ◇ carte nationale d'identité,
- ◇ livret de famille des parents,
- ◇ justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Celle-ci ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto et moto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans.

INFO LISTE ELECTORALE



Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile suffisent pour les personnes désirant [se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2017.](#)



DEVOIR DE MEMOIRE



Ils ont donné leur vie pour la France.

Rendons leur hommage le [samedi 11 novembre à 10 heures](#) au monument aux morts.

A BONNE ECOLE...

STATIONNEMENT ET CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ECOLE

RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE BON SENS POUR LA SECURITE DE TOUS ET SURTOUT DE VOS ENFANTS

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner devant les entrées de l'école, sur les parterres, et sur l'emplacement réservé au bus. Vous devez exclusivement utiliser les emplacements prévus à cet effet délimités par des bandes de peinture blanche. Votre vitesse devra être adaptée à la configuration des lieux surtout aux abords de l'école et le sens de circulation se fait sur deux voies. Il en découle donc qu'il faut rouler au pas et laisser entrer ou sortir les autres véhicules en respectant le sens des voies de circulation. Pour le bien-être de tous, nous comptons vivement sur votre compréhension.

La Municipalité



A.G DU COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes vous invite à participer à son assemblée générale qui aura lieu le

samedi 25 novembre 2017 à 18h30 dans la salle des associations, à la mairie de Laps.

L'occasion de faire le bilan de cette année passée.

Cette réunion sera clôturée par un apéritif et un repas offert par le comité des fêtes (participation financière libre si souhaitée).

Nous vous espérons nombreux pour un bon moment de convivialité.



JE PEUX PAS, J'AI GYM...

Le lundi soir à Laps c'est gym d'entretien ! Venez nous rejoindre à 20h15 à la salle polyvalente pour 1h30 de fitness, de zumba, d'étirements... et surtout de bonne humeur. Vous êtes tous et toutes les bienvenus, quelque soit votre âge et votre niveau.



3ème RENTREE POUR LE CHOUETTE PATCH

C'est avec joie que notre master class a fait sa troisième rentrée le 30 Août 2017. Nous sommes 17 adhérents qui nous retrouvons tous les mercredis soirs à 20h. Nous avons beaucoup travaillé suite à notre stage avec Cécile Franconie, de nombreux accessoires merveilleusement brodés sont venus renforcer notre collection.

Nous allons poursuivre nos apprentissages en patchwork et broderies afin de réaliser de beaux ouvrages.

Dans nos projets pour cette nouvelle année : nous allons animer un après-midi à la maison de retraite du marronnier blanc à Gerzat, effectuer un stage de broderie au fil d'or, et surtout organiser nos puces de couturières où nous espérons vous voir nombreux.



Chouette Patch. Sylvie Barrière-Gapanowicz :04.73.84.80.70

PUCES DES COUTURIERES

le dimanche 12 Novembre 2017

Salle polyvalente de Benaud

De 9h à 17h

organisées par le « Chouette patch » de Laps



**Exposition de Patchworks
Ateliers « autour du fil »
Tombola - Salon de thé**

Venez nombreux pour une « chouette » journée...

LE MENU IDEAL



Dimanche 24 septembre s'est déroulée la n^{ième} fête du pain. On ne les compte plus tant elles sont appréciées !

Ce fut l'occasion de partager un moment de convivialité en famille, entre amis ou voisins. Plus de 100 personnes s'étaient donc données rendez-vous au bourg des Moines pour l'allumage annuel du four.

Au menu : beau soleil d'automne, chaleur, bonne humeur et surtout l'incontournable jambon au foin accompagné de pommes de terre boulangères et en dessert pompes aux pommes.



Tout cela fait maison et cuit au feu de bois.

Nous vous remercions pour votre participation et vous donnons rendez-vous en 2018 toujours aussi nombreux ; votre présence récompense notre investissement.



Le Comité
des Fêtes

«Octobre le vaillant surmène le paysan.»

EN AUTOMNE

- Commandez vos **bulbes d'automne** (Tulipes, crocus, narcisses, jacinthes). Conservez les plus gros pour un éventuel forçage.
- Prélevez Mac jardin 2 ou 3 pieds de **persil** que vous placez dans des pots de terre de jardin, que vous rentrerez dans la cuisine en novembre pour avoir du persil tout l'hiver.
- Désinfectez les tuteurs des **tomates** et des **haricots** avant de les ranger, pour éviter la propagation de maladies.
- Vous pouvez choisir et commander vos **rosiers** que vous planterez dans les premiers jours de novembre.
- Pensez Mac nettoyage de vos **géraniums** avant les premières gelées. Coupez fleurs et boutons, nettoyez le dessus de la terre.
- Avant d'arracher les **tubercules** de **dahlias**, coupez la tige à 10cm en soulevant la motte avec une bêche fourche.

RECETTE

Confiture de cynorrhodons : Il s'agit du fruit de l'**églantier** que l'on récolte à l'automne. Un fruit très riche avec lequel on compose des confitures depuis le XVIII^e siècle. Choisir des fruits très mûrs dont on enlève les graines et le duvet. Coupez en petits morceaux et arrosez de vin rouge. Couvrez et laissez macérer 24 heures minimum dans un endroit frais. Reprendre le mélange et le piler Mac mortier, puis passer la pulpe Mac tamis pour éliminer l'écorce du fruit. Préparez un sirop de sucre (500g pour 500g de pulpe) que vous faites cuire avant d'y incorporer la pulpe. Remettre à cuire doucement.

TRUC

La **sciure de bois** est une vraie panacée à la maison. Mélangée à de la chaux éteinte, elle constitue un **excellent mortier** pour des petits travaux de maçonnerie. Bien sèche, elle permet de conserver à l'abri de l'air œufs, fruits, légumes.



La vigilance, maître mot face aux cambriolages

La communauté de brigades de Veyre Monton, composée des brigades de proximité de gendarmerie de Vic le Comte, Saint Amant Tallende, et Veyre Monton, a compétence sur un vaste territoire allant du lac du Guery à Isserteaux, pour accomplir des missions de prévention de proximité, de police secours, de sécurité des personnes mais également des biens.

La lutte contre les cambriolages constitue une priorité pour les militaires de la « COB de Veyre Monton »

Lutter efficacement requiert une coproduction de sécurité, une action partenariale et solidaire qui consiste à associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur environnement. Cette action se retrouve dans le dispositif de « participation citoyenne », en lieu et place de l'ancien dispositif « voisins vigilants ».

Si cette participation citoyenne n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, elle permet en revanche de renforcer les liens entre les élus, la population et les forces de l'ordre.

La communauté de brigade de Veyre Monton se tient à votre disposition par :

- ✓ Des réunions de sensibilisation et de lutte contre les cambriolages, organisées en coordination avec les municipalités
- ✓ Des opérations « tranquillité vacances »
- ✓ L'intervention consécutivement à un appel au 17 dès lors que des comportements suspects sont identifiés
- ✓ Des conseils auprès des municipalités dans la mise en place de vidéo protection.

Horaires ouvertures brigades :

- ✓ Vic le Comte : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- ✓ Veyre Monton : tous les jours de la semaine : 8h 12h et de 14h à 18h (le dimanche : 9h à 12h et de 15h à 18h)
- ✓ Saint Amant Tallende : mardi et vendredi de 9h à 12h



Autrefois...
*La vie communale au travers d'une ancienne
délibération ...*

L'an mil neuf cent cinq, le trois du mois de septembre,
à huit heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Laps, s'est réuni en session ordinaire ...sous la présidence de Mr Croizet, maire.

Etaient présents : MM Croizet, maire, Depailler Faye, adjoint-Flat Alexandre-Depailler Fernand-Depailler Maurice-Lacroix Antoine-Vacher Louis-Voisset Blaise-Voisset Gilbert-Blanchon Gilbert-Martin Depailler Joseph

... Mr le Président explique à l'Assemblée que ... plusieurs personnes du bourg de Laps et notamment d'importants commerçants lui ont fait des réclamations au sujet de la réception tardive de leur courrier et l'ont instamment prié ...de trouver une combinaison de service qui permette au chef-lieu de la localité d'être desservi avant midi...

Considérant en effet que :

- malgré toute la diligence et la bonne volonté que le facteur actuel apporte dans l'exercice de ses fonctions, le bourg de Laps n'a et ne peut avoir de distribution avant deux heures et souvent trois heures du soir ;

- que cette heure tardive peut être la cause de préjudices très appréciables pour les divers commerçants ou autres personnes patentés du chef-lieu tels que ; Expert -Géomètre-marchands de grains en gros-courriers et expéditeur de pommes de terre-,etc...ayant tous une nombreuse clientèle, et lesquels sont dans l'impossibilité absolue de répondre par retour de courrier à leurs lettres de commande ou de marché.

- que ce retard dans la réception du courrier amène la rupture des relations commerciales, empêche la conclusion de marchés ou contrats importants.

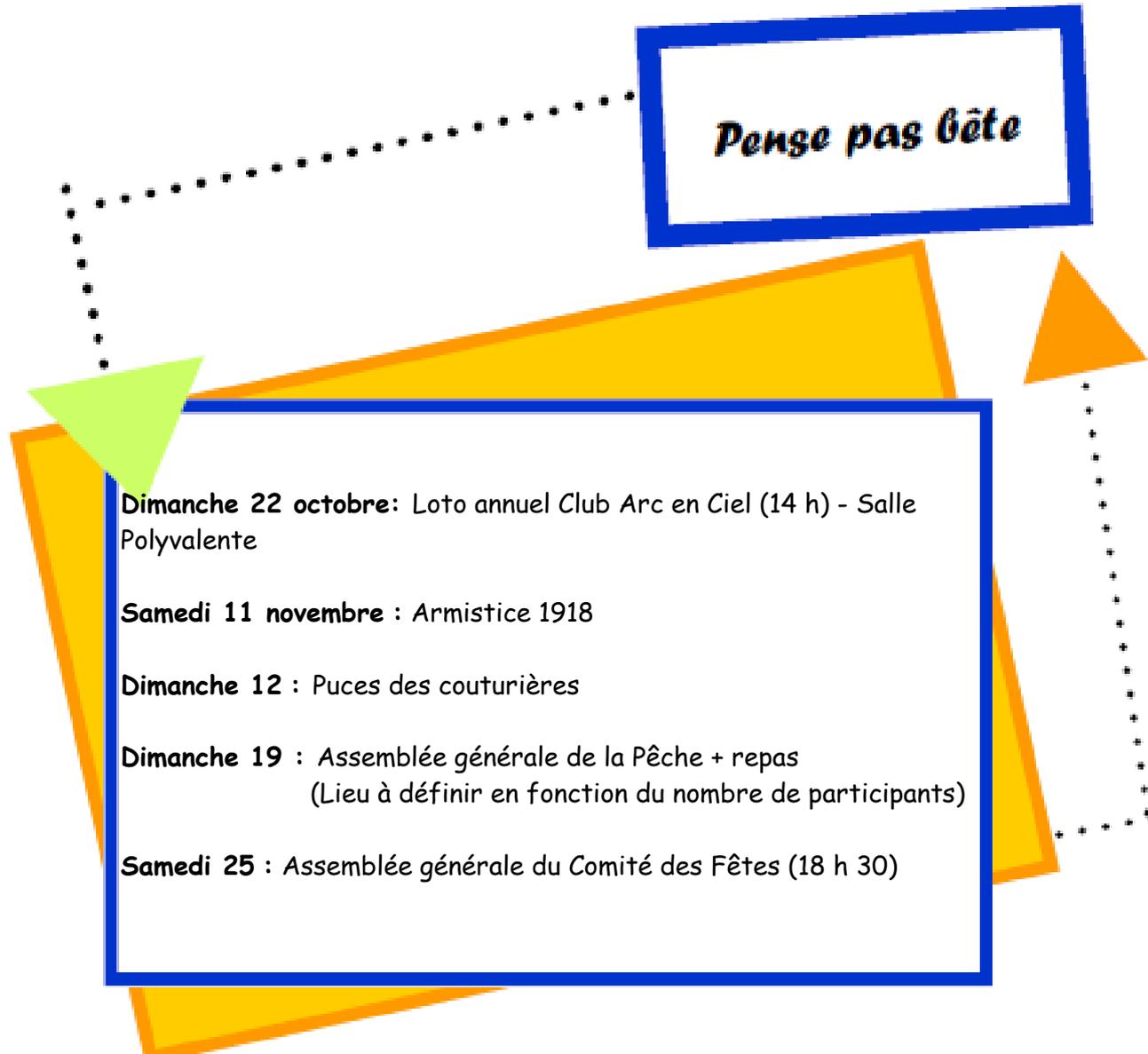
- qu'il existe une recette buraliste au chef-lieu de Laps et qu'en y ajoutant le service de la mairie, le Courrier de ces deux administrations, qui est souvent urgent, demeure en souffrance...

Pour ces motifs et pour donner satisfaction aux légitimes réclamations des habitants du bourg de Laps, Le conseil prend la respectueuse liberté de proposer à l'administration des Postes et Télégraphes la réorganisation du service des postes dans la commune sur les bases suivantes :

- 1) Faire desservir directement le bourg de Laps par le facteur qui, de cette localité, se rendrait ensuite à Busséol pour revenir à Laps faire la levée de l'après-midi ; ou mieux encore,
- 2) Etablir un service de facteur auxiliaire qui viendrait simplement prendre à Benaud, pour lui en faire de suite la distribution, le courrier du chef lieu, permettant ainsi au facteur de continuer sa tournée directement sur Busséol.

Prie enfin l'Administration de vouloir bien prendre en considération sa requête et serait reconnaissant à Monsieur le Préfet de l'appuyer de sa bienveillante sollicitude.

Fait et délibéré en Mairie de Laps.



Pense pas bête

Dimanche 22 octobre: Loto annuel Club Arc en Ciel (14 h) - Salle Polyvalente

Samedi 11 novembre : Armistice 1918

Dimanche 12 : Puces des couturières

Dimanche 19 : Assemblée générale de la Pêche + repas
(Lieu à définir en fonction du nombre de participants)

Samedi 25 : Assemblée générale du Comité des Fêtes (18 h 30)



Objet : « Mutuelle santé village »

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants, nous mettons en place la « mutuelle de village ».

Pour faire face à l'augmentation constante des tarifs d'assurance santé et au désengagement croissant de la Sécurité sociale sur certaines prestations, de plus en plus d'assurés, fragilisés par la crise, ne peuvent accéder aux soins, en particulier pour ceux liés aux dents, à l'optique et à l'audition. Selon la Mutualité française la souscription aux complémentaires santé est en recul en France et le nombre de personnes sans couverture santé en forte augmentation. Nous sommes confrontés ici à un véritable enjeu social et il en va de notre engagement d'élus de vous accompagner si vous êtes confrontés à cette situation.

La **Mutuelle PRECOCIA** vous propose des garanties et conditions tarifaires avantageuses. Vous pouvez rencontrer les représentants PRECOCIA en vous rendant à l'une des permanences mises en place dans les mairies des communes participantes et **notamment dans votre mairie de « LAPS » les mercredis 17 Octobre et 21 Novembre 2017 de 10h00 à 12h00** (cf planning ci-dessous). Il vous suffit de venir muni de vos tableaux de garanties actuelles, PRECOCIA vous établira une étude comparative et répondra à toutes vos questions.

Mercredi	Jeudi	Vendredi
Saint Amant Tallende : 9h -12h Les 25/10,08/11, 22/11, 06/12, 20/12 Mirefleurs : 9h-12h Les 25/10, 22/11, 20/12 La Roche Noire : 9h-12h Les 08/11, 06/12 Vic le comte : 9h-12h Les 18 /10, 15/11, 29/11, 13/12 La Roche Blanche : 9h- 12h Le 29/11 La Sauvetat : 10h -12h Les 18/10, 15/11	Busseol : 9h- 12h Les 02/11, 07/12 Veyre monton : 9h- 12h Les 09/11, 14/12 Saint Georges es Allier : 9h-12h Le 16/11 Sallèdes : 9h -12h Les 19/10, 23/11 Authezat : 10h -12h Les 26/10, 30/11	Saint Maurice es Allier : 9h- 12h Les 27/10, 24/11
Manglieu : 14h- 16h Les 25/10, 22/11, 20/12 Aydat : 14h -17h30 Le 29/11 Tallende :13h30 -17h30 Les 08/11, 06/12 Chanonat : 14h -16h30 Les 18/10, 15/11, 13/12		Les Martres de Veyre : 14h30-17h30 Les 03/11, 24/11, 08/12 Orcet : 15h -17h30 Les 27/10, 10/11, 01/12 Corent : 14h-16h30 Les 20/10, 17/11, 15/12 Yronde et Buron : 17h -18h30 Les 20/10, 17/11, 15/12